franceinfo:

16 septembre 2019

Familles de jihadistes français retenus en Syrie : Jean-Yves Le Drian "sacrifie des enfants à l'aune d'un message politique"

"Un enfant français est mort la semaine dernière. Il avait 12 ans. S'il avait été rapatrié, il serait aujourd'hui en France, il serait scolarisé en classe de 6ème.", dénonce l'avocate Marie Dosé, qui défend des familles de jihadistes français retenus en Syrie.

Marie Dosé défend les familles de femmes et d'enfants de jihadistes français retenus en Syrie. (AURELIEN MORISSARD / MAXPPP)

Une dizaine de familles de femmes et d'enfants de jihadistes français retenus dans des camps en Syrie ont porté plainte contre le ministre des Affaires étrangères **Jean-Yves Le Drian**. **Marie Dosé**, qui défend certains des plaignants a accusé le ministre, lundi 16 septembre sur FRANCEINFO, de « *sacrifier des enfants* » au profit de l'opinion publique.

franceinfo : Êtes-vous décidée à utiliser tous les leviers juridiques pour rapatrier ces enfants ?

Marie Dosé : Oui, évidemment. Je ne peux pas imaginer que dans une société comme la nôtre, le droit ne soit pas un rempart contre le pire. Jean-Yves Le Drian, en refusant obstinément de porter secours à ces enfants se rend coupable d'une infraction pénale, et comme tout membre du gouvernement qui commet une infraction pénale dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, il est passible d'être poursuivi par la cour de justice de la République. Donc, nous l'avons saisie. Jean-Yves Le Drian est celui, en sa qualité de ministre des Affaires étrangères, qui a le pouvoir de rapatrier ces enfants. C'est celui qui assume politiquement le fait de ne pas les rapatrier. C'est celui qui explique et qui décide que ce sera certains enfants et pas d'autres. (...) Jean-Yves Le Drian, en refusant de provoquer les secours, en refusant d'organiser le rapatriement de ces enfants, se rend coupable d'une infraction pénale.

Les reproches que vous faites à Jean-Yves Le Drian sont-ils aggravés après la mort de l'un de ces enfants ?

Un enfant français est mort la semaine dernière. Il avait 12 ans. S'il avait été rapatrié, il serait aujourd'hui en France, il serait scolarisé en classe de 6ème. Ce n'est pas moi qui explique que tous ces enfants doivent être rapatriés. L'Unicef, le haut responsable de l'Onu, le commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, le défenseur des droits, la Commission nationale consultative des droits de l'homme, tous, tous, ont appelé au rapatriement de ces enfants, ont appelé les États à prendre leurs responsabilités. Le ministre des Affaires étrangères refuse de les prendre, il sacrifie des enfants à l'aune d'un message politique qui est : « Nous écoutons une opinion publique qui refuse que ces enfants innocents soient rapatriés ». Je suis avocate, je ne peux pas entendre cela parce que, très sincèrement, si le droit n'empêche pas une politique d'aller jusque-là, d'aller jusqu'à sacrifier des enfants, je ne comprends pas très bien à quoi sert ma robe d'avocate.

Avez-vous encore espoir que le gouvernement adopte une politique globale pour ces enfants au lieu du cas par cas ?

J'ai de l'espoir et j'ai la volonté d'y parvenir. Je ne peux pas supporter l'idée que notre société ne se contente de ça et qu'elle accepte cela. Je ne peux pas supporter l'idée que notre société se dise : « Dix enfants ont été sauvés, il en reste plus d'une centaine et ce n'est pas grave, et c'est comme ça, ce qu'on a fait c'est déjà très bien ». Il ne suffit de rien pour les sauver. Il suffit juste de décider de leur rapatriement. Donc très simplement, je ne suis pas dans le registre de l'espoir, je suis dans le registre de la volonté. Je reste persuadée que notre société ne pourra pas, à moyen et long terme, accepter le pire qui est en train de se réaliser aujourd'hui. Nous sommes responsables, tous, de ce qui est en train de se passer.

Que ferez-vous si la cour de justice de la République décide de ne pas examiner votre requête ?

Nous avons le Comité international des droits de l'enfant qui est en train de l'examiner. Nous avons le Comité contre la torture des Nations unies qui l'examine. Nous avons la Cour européenne des droits de l'homme qui est saisie. Nous avons des magistrats instructeurs qui sont saisis. C'est une arme juridique et judiciaire parmi d'autres, et je continuerai à me battre sur le seul terrain qui est le mien, la justice. ■